

Initiatives ministérielles

Il s'imagine que les agriculteurs oublieront trois années. Eh bien, ces gens ont la mémoire bien plus longue et j'espère que le gouvernement leur prêtera une oreille attentive.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable députée de Saint-Laurent—Cartierville (M^{me} Maheu)—La pauvreté—La position du gouvernement—Les gens vivant sous le seuil de la pauvreté; l'honorable député de Saskatoon—Dundurn (M. Fisher)—L'assurance—chômage—Les modifications proposées à la loi—Les conséquences des modifications projetées pour les chômeurs; l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus)—Les transports—Les subventions à VIA Rail—Les compressions budgétaires touchant VIA Rail—Les avantages du transport ferroviaire du point de vue environnemental.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES**MESURE MODIFICATIVE**

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plus tôt aujourd'hui, le député de Lambton—Middlesex a présenté ce que nous appelons un amendement motivé qui, pour les gens qui nous écoutent, a peut-être besoin d'explications. C'est un amendement qui supprime tous les mots de la question principale, après «que», et les remplace par d'autres.

La présidence a examiné l'amendement proposé par le député et l'a jugé irrecevable. Comme le dit le commentateur 745(4) de Beauchesne:

L'amendement qui ne constituerait qu'une négation pure et simple du principe du projet de loi. . .

. . .ne serait pas recevable.

Le secrétaire parlementaire pour un rappel au Règlement.

M. Cardiff: Madame la Présidente, je voudrais, par votre intermédiaire, faire remarquer quelque chose au précédent intervenant, le député de Prince Albert. Il a parlé du manque de soutien de ce gouvernement pour les agriculteurs. Je tiens à faire remarquer que le ministre a dit que nous les avons soutenus amplement et. . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): À l'ordre. Le secrétaire parlementaire voudra peut-être intervenir dans le débat, mais ce n'est pas le moment. Reprenons le débat, le député d'Algoma.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, il est curieux que le secrétaire parlementaire et le ministre soient tellement sur la défensive à propos de ce projet de loi. Ils savent bien que leur appui est quasi nul. Même les conservateurs les plus endurcis de ce pays n'appuient pas leur projet de loi. Hier, 19 grandes organisations agricoles ou groupes de denrées du Canada se sont réunis à Winnipeg et, à l'issue de la réunion, ont envoyé au premier ministre une pétition lui demandant de retirer ce projet de loi. J'avais fait la même chose il y a environ une semaine et, surprise, le ministre de l'Agriculture avait retiré le projet de loi C-32. Malheureusement, le C-36 n'est pas mieux en ce qui concerne les avances en espèces sans intérêt.

Il est difficile d'imaginer que les conservateurs puissent présenter un tel projet de loi. En 1984, pendant la campagne, ils avaient promis qu'ils doubleraient le programme des paiements anticipés et c'est ce qu'ils ont fait, puisqu'ils sont passés de 15 000 à 30 000 \$. Nous avons soutenu cette initiative. Mais quand les conservateurs ont déposé le budget cette année, ils ont émasculé le programme d'avances de fonds qui est maintenant pratiquement inutile sans les dispositions sur les prêts sans intérêt. Il est utile pour quelqu'un dont la récolte vaut un demi-million de dollars puisqu'il gagne 0,5 p. 100 sur ce montant à cause de l'importance des sommes prévues ou pour quelqu'un complètement démuné qui ne peut trouver du crédit nulle part ailleurs.

Toutes les associations d'agriculteurs du pays sont unanimes à dénoncer ce programme. Je voudrais prendre quelques instants pour expliquer pourquoi elles s'y opposent. C'est le cas indiscutablement de la Fédération canadienne de l'agriculture, l'organisme-cadre qui regroupe la plupart des associations d'agriculteurs dont toute la gamme des producteurs laitiers, fruitiers et maraîchers, des syndicats, l'UPA, des groupes d'agriculteurs de l'Atlantique, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et la Fédération de l'agriculture de l'Atlantique.